

CNMSS pour le STTP – Réunion spéciale

Date : 30 Mars 2021

	Direction	Comité
Présences	<ul style="list-style-type: none">• Dilhari Fernando (absente)• Corey G Pelow (absent)• Virginie Tremblay	<ul style="list-style-type: none">• Marc Roussel• Alvaro De La Cruz• Sylvain Sicotte
		Conseiller
		<ul style="list-style-type: none">• Sohail Mirza

Port obligatoire du couvre-visage

La SCP fait le point sur le plan d'action de l'orientation donnée au poste de facteurs de la rue Bridge, à Montréal. Elle informe qu'elle adoptera une approche progressive pour la distribution des couvre-visages obligatoires. Elle affirme qu'heureusement, les couvre-visages ont été reçus plus tôt que prévu, ce qui nous donne une longueur d'avance concernant la conformité. Au cours de la première phase, soit d'ici le 6 avril, les couvre-visages seront expédiés dans tous nos établissements et devront être portés à compter du 12 avril. Lors de la deuxième phase (d'ici le 12 avril), les couvre-visages seront envoyés au secteur Levée et livraison et devront être portés dès le 26 avril. Dans le cadre de la troisième phase qui commencera d'ici le 26 avril, la SCP expédiera les articles à tous les employés en télétravail, qui devront le porter à partir du 3 mai quand ils se présentent au travail.

La SCP fournira cinq couvre-visages par employé et les remplacera tous les deux mois. Les couvre-visages pourront résister à une centaine de lavages. Il va falloir changer l'échéancier de remplacement, et cela nous amènerait à la fin de juin pour une transition complète au lieu du 3 mai. La SCP s'assure d'avoir un stock suffisant de couvre-visages pour les remplacer en temps opportuns. Si un employé a besoin de plus de couvre-visages, la SCP en fournira plus, sans poser de questions. D'ici le 21 octobre, chaque employé aura au moins 20 couvre-visages.

Le STTP est d'accord avec la proposition de la SCP qui est de fournir 5 couvre visage à tous les deux mois aux travailleuses et travailleurs, considérant que la société s'engage à fournir, sans question, des couvres visages en surplus à ceux et celles qui en ont besoin et qui en feront la demande.

Le STTP demande quel sera le volume de réserve des chefs d'équipe une fois que les quantités convenues auront été distribuées. La SCP répond qu'elle n'a pas encore tous les chiffres, mais qu'elle enverra plus de couvre-visages que la quantité normale. Le gestionnaire local pourra ainsi mieux gérer ses stocks.

La SCP indique que les employés en télétravail recevront deux couvre-visages à leur adresse personnelle. À l'heure actuelle, 4 000 employés travaillent de la maison. La SCP disposera d'une liste à jour des employés d'ici le 12 avril. Elle utilisera cette liste pour s'assurer que tous ont leurs couvre-visages.

La SCP indique que puisque nous avons deux tailles de couvre-visages, le nombre sera moins grand pour l'une d'entre elles (la petite). Nous en avons 24 000 en stock à l'heure actuelle. La SCP explique qu'elle a expédié 30 000 couvre-visages de petite taille aux établissements Léo-Blanchette et Gateway, mais

Ordre du jour: Couverture obligatoire du visage et rapports IOD

précise que la cadence de ramassage est lente et que la plupart des couvre-visages sont inutilisés et n'ont pas été distribués. La SCP s'attend à ce que la demande de couvre-visages de petite taille pour les employés du groupe Levée et livraison soit plus élevée. Si la SCP n'en a pas suffisamment, elle prendra les dispositions nécessaires pour fournir des masques chirurgicaux jetables de niveau 1 en guise de solution de rechange.

Le STTP demande pourquoi la mise en œuvre de cette obligation a pris trois semaines, et ce qu'on dira à EDSC en cas de retard. La SCP répond que les couvre-visages actuels à trois plis sont adéquats jusqu'à ce qu'on passe à la nouvelle génération de couvre-visages. En cas de commentaire, la SCP répondra que les établissements de Léo-Blanchette et Gateway sont déjà équipés à 100 % de la nouvelle génération de couvre-visages.

Le STTP s'informe au sujet des couvre-visages jetables. La SCP affirme s'être entendue par écrit avec EDSC concernant l'option d'un couvre-visage chirurgical jetable, respectant la norme ASTM F2100 de niveau 1. Cela demeure une solution de dernier recours avant d'entamer le processus de mesures d'adaptation. Encore une fois, les chef d'équipe ne poseront aucune question pour l'obtention du couvre visage chirurgical jetable. Cette seconde option n'est utilisée que s'il n'est pas possible de porter de couvre-visage, car cette solution a une incidence importante sur l'environnement. La SCP encouragera les employés à essayer les nouveaux modèles qui sont mieux ajustés et couvrent mieux le visage. De plus, les masques chirurgicaux sont offerts dans une seule taille et ne conviennent donc pas à tous les visages. Le STTP est d'accord et suggère d'explorer conjointement les meilleures façons de disposer des masques.

La SCP indique avoir acheté 500 000 couvre-visages jetables et qu'elle en achètera 500 000 autres. Après avoir obtenu des précisions de la part d'EDSC, la SCP optera pour une demande de prix rapide pour un approvisionnement supplémentaire. Étant à la recherche de plus de fournisseurs, la SCP explore également d'autres options de couvre-visages dans le cadre d'une demande de proposition. Tous les couvre-visages jetables de la SCP font partie de la liste des instruments médicaux autorisés par l'ASPC.

Le STTP demande quand ses membres travaillant dans les bureaux de l'ACMPA recevront les couvre-visages. Réponse de la SCP : à la phase deux de la distribution.

Elle informe par ailleurs que le procédé lié aux mesures d'adaptation sera le même que pour les autres couvre-visages.

Le STTP rappelle que si plus de couvre-visages sont nécessaires, aucune question ne sera posée à ses membres. La SCP est d'accord et affirme qu'elle communique la même chose aux chefs d'équipe dans son plan de communication. .

Le STTP souligne l'importance de bien ajuster le couvre-visage tel que mentionné comme requis lors d'une rencontre du CCSST. La SCP répond que les outils de travail visant à informer les employés à ce sujet sont prêts.

Le STTP ajoute que la quantité citée plus haut est le minimum acceptable. Le STTP demande que les discussions avec la SCP concernant cette procédure reste ouverte pour faciliter les mises à jour sur la quantité, la qualité et la distribution.

Rapports médicaux sur les accidents du travail

Le STTP souligne les cas où les superviseurs contournent les règles concernant les rapports médicaux relatifs aux mesures d'adaptation liées à un accident du travail. Le STTP mentionne avoir reçu des plaintes de Montréal ainsi que d'autre région à travers le pays, concernant des pratiques ou les superviseurs proposent aux travailleuses et travailleurs des accommodements temporaire, suite à des accidents de travail, en échange de consentement écrit citant que les accidents de travail ne seront pas rapportés à la commission de compensation du travail respective. La SCP indique qu'elle en discutera avec l'équipe régionale des Relations industrielles et celle de la Santé et sécurité pour comprendre ce contexte de faute professionnelle.